

DÉCLARATION D'IMPÔTS

Une aide pour la remplir

Quand ? du 27 février au 26 juin 2023
les lundis après-midi
(rendez-vous d'1h30, soit à 14h, soit à 16h)

Conditions

- › ne pas avoir le statut d'indépendante
- › ne pas posséder de bien immobilier
- › ne pas dépasser les barèmes suivants :

Barèmes

	Revenu brut annuel inférieur à	Fortune nette inférieure à
Femme seule	CHF 40'000.-	CHF 37'500.-
Couple	CHF 50'000.-	CHF 60'000.-
Personne supplémentaire à charge	+ CHF 10'000.-	+ CHF 15'000.-

Comment ? sur rendez-vous au 022 740 31 00
à l'accueil de F-information

Où ? F-information au 67, rue de la Servette,
1^{er} étage (TPG: arrêt «Poterie»)